

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue le 7 novembre 2011, à 19h30, à la salle municipale**

Monsieur le maire, Réjean Rodier, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1	M. André Parenteau	Siège # 4	M. Daniel Courchesne
Siège # 2	M. Bertrand Parenteau	Siège # 5	Mme Nancy Letendre
Siège # 3	M. Sylvain Paul	Siège # 6	M. Robert Boucher

Mme Hélène Ruel, directrice générale / secrétaire-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

(2011-11-213)

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau, appuyé par le conseiller, M. Robert Boucher, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé en ajoutant au point *Varia* les items suivants et en laissant celui-ci ouvert à d'éventuels ajouts:

Suivi du procès-verbal, ajouter le point suivant : Camion transporteur d'eau usagé

- 34. a) Garderie Le Pommier Enchanté : Demande d'appui pour une nouvelle installation subventionnée en service de garde
- 34. b) F.Q.M. : Formation Code d'éthique et de déontologie, frais de déplacement du conseiller, M. Robert Boucher, au montant de 75,60 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Ordre du jour:

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2011
3. Dépôt et présentation du rapport du maire
4. Dépôt des rapports :
 - o Dépôt du rapport de l'inspecteur municipal (au 31 octobre 2011)
 - o Dépôt du rapport du Service incendie (au 31 octobre 2011)
5. Suivi au procès-verbal
 - o Résultat des tests de Trihalométhane pour le mois de septembre 2011 : 72,98 sur 80
6. A.D.M.Q. : Inscription de la directrice générale à la formation *Web Sélection des fournisseurs : comment procéder en tenant compte de chaque situation*, le 22 novembre 2011, au montant de 79,75 \$
7. MAMROT : Inscription de la directrice générale et de l'inspecteur municipal pour la rencontre d'information sur la *Stratégie québécoise d'économie d'eau*, à Nicolet, le 17 novembre 2011
8. Me Jean-Frédéric Bleau : Honoraires concernant le dossier devant la Commission des lésions professionnelles, facture au montant de 4 689,15 \$ et demande pour recevoir les détails de cette facture
9. Ville de Drummondville : Entente intermunicipale – contrôle biologique des mouches noires, facture au montant de 4 344,38 \$ pour l'année 2011
10. Les Entreprises Alain Bélanger et Fils : 2^e fauchage des abords des routes, facture au montant de 5 787,39 \$

11. Carrières PCM : Pierres concassées pour le 5^{ième} Rang, chemin du Golf et chemin du Sanctuaire, facture au montant de 7 552,98 \$
12. Jean & Denis Morissette : Transport de pierres concassées sur les routes gravelées, facture au montant de 4 705,88 \$
13. Germain Blanchard Ltée : Travaux de nivelage sur les routes et rues gravelées, facture au montant de 1 036,72 \$
14. Municipalité de Saint-Germain : Entraide du Service incendie pour feu de cheminée, au 665, rue Carmelle, le 27 octobre 2011, facture au montant de 291,38 \$
15. Avis de motion : Projet de règlement numéro 442-11 en amendement au règlement de zonage numéro 382-05 concernant la hauteur d'une clôture, d'un mur et d'une haie
16. Adoption : Projet de règlement numéro 442-11 en amendement au règlement de zonage numéro 382-05 concernant la hauteur d'une clôture, d'un mur et d'une haie
17. Adoption : Règlement numéro 440-11 concernant le Code sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux
18. Inscription au poste des *Mauvaises créances* un montant total de 6 730,65 \$
19. SerruPro : Changer les serrures des coffres-forts de la municipalité, au montant total de 296,21 \$
20. Achat d'un camion pour la municipalité : Demande de soumissions sur invitation écrite
21. Offre d'achat pour le lot 86P situé sur la rue Joseph, appartenant à la municipalité
22. Métivier urbanistes-conseil : Mandat à donner pour un plan directeur du parc du Sanctuaire sur le *Programme de mise en œuvre de l'approche intégrée et régionalisée* du ministère des Ressources Naturelles et de la Faune
23. M.T.Q. : Subvention discrétionnaire - transmission des factures pour les travaux autorisés
24. Service incendie : Autorisation pour l'achat de douze paires de gants de pompier et deux cagoules, au montant total de 1 082,29 \$
25. M.G.N. Déneigement Inc. : Entente sur l'ajout de 2,5 kilomètres pour les travaux de déneigement 2011-2012, au montant total de 4 344,11 \$
26. 2^{ième} Rang Nord: Autorisation pour l'ajout de pierres concassées recyclées sur la partie gravelée
27. Terrain des loisirs : Autorisation pour l'achat de deux buts avec filets et ancrages pour la patinoire, au montant de 1 133,49 \$
28. Terrain des loisirs : Autorisation pour l'achat huit bancs pour le Centre sportif, au montant total de 1 731,66 \$
29. Patinoire municipale : Transport de criblure, pose d'un styrofoam et nivelage du terrain
30. Travaux d'agrandissement des salles de bain dans la salle municipale : Dépôt du plan de M. Pierre Tessier
31. Office municipal d'habitation : Versement de la contribution annuelle 2011, au montant de 1 619 \$
32. Fondation René-Verrier : Demande d'une contribution financière par l'achat d'un Poinsettias
33. Adoption des comptes à payer
34. Varia
35. Correspondance

- M.A.M.R.O.T. : Deuxième versement final au montant de 9 802 \$ sur un total de 13 464 \$ de la subvention accordée sur le Programme de bonification des compensations tenant lieu de taxes (école primaire)
- M.T.Q. : Deuxième versement final au montant de 8 800 \$ sur un total de 45 700 \$ de la subvention accordée sur le Programme d'entretien du réseau routier local
- Lettres d'un citoyen : Ces correspondances concernent la sécurité du terrain de balle et suggestions pour l'organisation d'événements et d'activités au Centre sportif

36. Période de questions

37. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

(2011-11-214)

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2011

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. André Parenteau, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2011 tel que présenté en incluant la correction au point 18 et avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2011-11-215)

3. Dépôt et présentation du rapport du maire

Monsieur le maire, Réjean Rodier, présente et dépose son rapport concernant la situation financière de l'année 2011. Ce rapport est conforme à l'article 955 du *Code municipal du Québec*. Le rapport sera publié dans le journal local pour tous les citoyens de la municipalité en décembre 2011. Voici le rapport intégral comme suit :

RAPPORT DE LA SITUATION FINANCIÈRE 2011

Chères citoyennes et chers citoyens,

Conformément à l'article 955 du *Code municipal du Québec* et au moins quatre semaines avant que le budget ne soit déposé devant le conseil municipal pour adoption, il est de mon devoir d'informer les contribuables de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2010, ainsi qu'une estimation des résultats de l'exercice en cours.

1. LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR 2010

Les états financiers 2010 présentent fidèlement, à tous les égards, la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2010. Ils ont été vérifiés par la firme Samson Bélair Deloitte & Touche, senc, comptables agréés, selon les principes reconnus et usages particuliers de la comptabilité municipale. Le rapport du vérificateur démontre que l'état du surplus accumulé au 31 décembre 2010 s'élève à **28 064 \$**.

2. LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE EN COURS AU 31 OCTOBRE 2011

SITUATION :	RÉEL	BUDGET
<u>REVENUS</u>		
Revenus de taxes	723 875,70\$	713 512,00 \$
Transferts	233 917,00\$	69 300,00 \$
Autres revenus de sources locales	218 424,27\$	195 277,00 \$

TOTAL DES REVENUS :	<u>1 176 216,97 \$</u>	<u>978 089,00 \$</u>
----------------------------	-------------------------------	-----------------------------

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Administration générale	178 286,34 \$	209 860,00 \$
Sécurité publique	133 357,38 \$	159 215,00 \$
Transport	156 656,87 \$	171 020,00 \$
Hygiène du milieu	86 097,53 \$	138 586,00 \$
Santé & bien-être	1 934,00 \$	2 600,00 \$
Aménagement & Urbanisme	7 193,65 \$	10 773,00 \$
Loisirs et culture	44 514,45 \$	91 117,00 \$
Frais de financement	20 548,10 \$	37 518,00 \$
Remboursement en capital	71 333,40 \$	74 200,00 \$
Immobilisations	80 979,82 \$	83 200,00 \$

<u>TOTAL DES DÉPENSES :</u>	<u>699 941,87 \$</u>	<u>978 089,00 \$</u>
------------------------------------	-----------------------------	-----------------------------

Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales à ce jour : 395 315,43 \$

Il ne faut pas oublier que les mois de novembre et décembre 2011 ne sont pas inclus dans ce tableau. Les prévisions budgétaires 2011 seront respectées avec un surplus d'opération anticipé.

LIQUIDITÉS :

Taxes à recevoir au 31 octobre 2011	85 451,81 \$
Encaisse	234 244,61 \$
Dépôt à terme	288 217,00 \$
T.V.Q. à recevoir	15 283,20 \$

<u>TOTAL :</u>	<u>623 196,62 \$</u>
-----------------------	-----------------------------

3. LES ENGAGEMENTS CONTRACTUELS POUR 2011

ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

La municipalité s'est engagé par contrat avec la compagnie MGN Déneigement Inc. pour le déneigement des rues, routes et stationnements municipaux pour les saisons hivernales 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013 et ce, selon le cahier de charge et devis. Pour l'hiver 2010-2011, le déneigement des routes et l'épandage d'abrasifs s'élèvent à **69 157,58 \$** TVQ incluse.

COLLECTE SÉLECTIVE

La municipalité s'est engagée par contrat avec la compagnie Jean-Paul Blanchard & fils Inc. pour la collecte sélective. Ce contrat a été signé en 2009 et est d'une durée de trois ans (2010 – 2011 – 2012). En 2011, le montant est établi à **24,84 \$** par unité de logement et de **14,12 \$** pour les chalets, pour un montant total de **11 502,48 \$** TVQ incluse. En 2011, le montant de la MRC de Drummond pour le tri et le traitement des matières recyclables devrait se situer autour de **2 846,52 \$** sans taxes.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

La municipalité s'est engagée par contrat avec la Régie Intermunicipale de Gestion des déchets du Bas St-François pour la collecte et le transport des ordures ménagères. Ce contrat a été signé en 2009 pour trois ans (2010 – 2011 – 2012). En 2011, le montant est établi à **48,02 \$** par unité de logement et de **23,54 \$** pour les chalets pour un montant total de **23 289,70 \$**. En 2011, le montant de la MRC de Drummond pour l'enfouissement des matières résiduelles devrait se situer autour de **22 678,83 \$** sans taxes.

TRAVAUX DE RÉPARATION D'ASPHALTE

Des travaux de réparation d'asphalte ont été réalisés au cours de l'année. Suite à un appel d'offre sur invitation auprès des compagnies Vallières Asphalte Inc., Sintra Inc.

et Pavage Veilleux Inc. Le contrat a été octroyé à la compagnie Vallières Asphalte Inc., pour un montant de **6 772,19 \$** TVQ incluse.

TRAVAUX DE FAUCHAGE DES ABORDS DE ROUTES

La municipalité a octroyé le contrat, de gré à gré, à la compagnie Les Entreprises Alain Bélanger Inc. pour procéder aux travaux de fauchage des abords des routes, au montant de **10 413,23 \$** TVQ incluse.

TRAVAUX DE RECHARGEMENT SUR LA ROUTE CHAGNON

La municipalité a octroyé le contrat, de gré à gré, à la compagnie Excavation Jacques Mélançon Inc. pour effectuer les travaux de rechargement des accotements sur la partie nouvellement asphaltée de la route Chagnon, au montant de **5 937,46 \$** TVQ incluse.

TRAVAUX D'ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE

La municipalité a octroyé le contrat, de gré à gré, à la compagnie Les Entreprises Bourget Inc. pour procéder aux travaux d'épandage d'abat-poussière, au montant de **2 662,56 \$** TVQ incluse.

TRAVAUX DE RÉPARATION DES FISSURES SUR LES ROUTES

La municipalité a octroyé le contrat, de gré à gré, à la compagnie Entreprise Alain Dauphinois pour procéder aux travaux de réparation des fissures sur les routes municipales, au montant de **5 119,47 \$** TVQ incluse.

Autres engagements

MRC DE DRUMMOND : QUOTE-PART

Les dépenses de la MRC de Drummond sont réparties entre les municipalités membres et elles sont calculées sur la richesse foncière uniformisée de chaque municipalité. La quote-part pour l'année 2011 s'élève à **36 167,63 \$** sans taxes.

CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES MOUCHES NOIRES

La municipalité a signé une entente intermunicipale, suite à un appel d'offres regroupé avec d'autres municipalités, concernant le contrôle biologique des mouches noires pour cinq (5) ans (2011, 2012, 2013, 2014 et 2015). En 2011, ce service s'élève à **4 153,71 \$** TVQ incluse.

EAU POTABLE

La Ville de Drummondville fournit la municipalité en eau potable. La facture inclut les items suivants :

Coût par mètres cubes utilisés	58 444 mètres cubes x	17 218 \$
	0,2946	
Coût entretien surpresseur	31 730 \$ x 11 %	3 490 \$
Coût entretien compteur d'eau	100 % à la municipalité	3 379 \$
St-Majorique		
Coût des immobilisations -	Selon débit réservé	3 685 \$
Service de la dette		
Coût total pour l'année 2010		27 772 \$

Le taux total au mètre cube est de **0,4752 \$**. En 2011, le coût de la facture pour l'année 2010 s'est élevé à **27 772 \$** sans taxes.

ÉQUIPEMENTS À CARACTÈRE SUPRA-LOCAL

Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire ayant retenu la demande de la Ville de Drummondville en 2003, a permis que cette dernière partage le coût de certains équipements. La facture à payer en 2011 s'est élevée à **7 780,00 \$** pour les équipements à caractère supra-local de Drummondville.

SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

En 2011, la municipalité a déboursé un montant de **97 322 \$** pour les services de la Sûreté du Québec.

ASSURANCES ANNUELLES

En 2011, la municipalité a déboursé un montant de **11 849,75 \$** pour les assurances responsabilité et incendie pour ses infrastructures.

VÉRIFICATION COMPTABLE ANNUELLE

Au 31 octobre 2011, la municipalité a déboursé un montant de **12 264,96 \$** TVQ incluse, pour les services de vérification comptable avec la firme Samson, Bélair, Deloitte & Touche. Une dernière facture au montant approximatif de 2 000 \$ TVQ incluse devrait parvenir à la municipalité avant le 31 décembre 2011.

FOURRIÈRE MUNICIPALE

La municipalité a renouvelé l'entente avec la Société de protection des animaux de Drummondville pour trois (3) ans (2011-2012-2013). En 2011, la municipalité a déboursé un montant de **2 289,32 \$** TVQ incluse pour les Services de la S.P.A.D.

SERVICES EN INFORMATIQUE – SYSTÈME COMPTABLE SYGEM

En 2011, la municipalité a déboursé un montant de **4 760,03 \$** TVQ incluse, pour les services comptable Sygem avec la compagnie Infotech.

4. LES RÉALISATIONS EN 2011

RÉSEAU ROUTIER

Le conseil a poursuivi l'entretien du réseau routier et a reçu une subvention de **16 000 \$** du député provincial, à même son budget discrétionnaire et versé par le ministère des Transports du Québec. Ce montant a servi au rechargement de la partie nouvellement asphaltée de la route Chagnon et sur les routes gravellées.

La municipalité est allée en appel d'offres sur invitation auprès des compagnies Sintra Inc., Pavage Drummond Inc. et Smith Asphalte Inc. pour des travaux d'asphaltage sur la route Chagnon, sur une distance de 1 500 mètres. Le contrat a été octroyé à la compagnie Sintra Inc., au montant de **75 632,61 \$** TVQ incluse.

5. LA RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION DE DÉPENSES DES ÉLUS

La rémunération et l'allocation de dépenses des élus s'élèvent à **29 275,98 \$** pour 2011 et sont réparties comme suit :

<u>ÉLUS</u>	<u>RÉMUNÉRATION + ALLOCATION DÉPENSES = TOTAL</u>		
Maire	6 534,16 \$	3 267,08 \$	9 801,24 \$
Chaque conseiller x 6	13 068,48 \$	6 406,26 \$	19 474,74 \$
Total :	19 602,64 \$	9 673,34 \$	29 275,98 \$

ASSISTER AUX SÉANCES DES MAIRES À LA MRC DE DRUMMOND (AU 31 DÉCEMBRE 2011)

Mme Estelle L. Demers	154,90 \$	77,45 \$	232,35 \$
M. Daniel Courchesne	154,90 \$	77,45 \$	232,35 \$
M. Réjean Rodier	1 330,92 \$	665,46 \$	1 996,38 \$

En conclusion, je souhaite que les efforts de développement apportés par la municipalité permettent aux citoyennes et citoyens de trouver l'harmonie et la prospérité au sein de leur communauté.

Signé à Saint-Majorique-de-Grantham, ce 7^{ième} jour du mois de novembre 2011.

Réjean Rodier, maire

4. Dépôt des rapports

Les rapports suivants sont déposés à cette séance du conseil :

- Rapport de l'inspecteur municipal au 31 octobre 2011
- Rapport du service incendie au 31 octobre 2011

5. Suivi au procès-verbal

Résultat des tests de Trihalométhane pour le mois d'octobre 2011

Monsieur le maire, Réjean Rodier, informe les personnes présentes que les tests de Trihalométhane pour le mois d'octobre 2011, sont de **72,98** sur 80.

Camion transporteur d'eau usagé

Monsieur le maire, Réjean Rodier, informe les personnes présentes que la municipalité travaille actuellement sur le devis pour l'achat d'un camion transporteur d'eau usagé avec équipements neufs. Des démarches ont été effectuées pour recueillir des informations pour la réalisation du devis pour l'achat d'un camion.

(2011-11-216)

6. A.D.M.Q. : Inscription de la directrice générale à la formation sur Internet Sélection des fournisseurs : comment procéder en tenant compte de chaque situation, au montant de 79,75 \$

Attendu l'Association des Directeur municipaux du Québec offre la formation sur Internet *Sélection des fournisseurs : comment procéder en tenant compte de chaque situation*, concernant l'octroi des contrats municipaux, le 22 novembre 2011;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, appuyé par le conseiller, M. Bertrand Parenteau, et résolu d'autoriser la directrice générale, Mme Hélène Ruel, à participer à la formation Web, au montant de 79,75 \$ taxes incluses, le 22 novembre 2011, au bureau municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2011-11-217)

7. MAMROT : Inscription de la directrice générale et de l'inspecteur municipal à la rencontre d'information sur la Stratégie québécoise d'économie d'eau, à Nicolet, le 17 novembre 2011

Attendu le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire du Québec invite les officiers municipaux à participer à une rencontre d'information sur la *Stratégie québécoise d'économie d'eau*, à Nicolet, le 17 novembre 2011;

Attendu qu'un formulaire doit être complété avant le 1^{er} avril 2012 et que cette rencontre informera les officiers municipaux sur les procédures à suivre;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Paul, et résolu d'autoriser la directrice générale et l'inspecteur municipal à assister à cette rencontre, le 17 novembre 2011.

Les frais de déplacement sont à la charge de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2011-11-218)

8. Me Jean-Frédéric Bleau : Honoraires concernant le dossier devant la Commission des lésions professionnelles, facture au montant de 4 689,15 \$ et demande pour recevoir les détails de cette facture

Attendu la résolution portant le numéro 2011-08-161 concernant le mandat donné à Me Jean-Frédéric Bleau pour représenter la municipalité devant la Commission des lésions professionnelles;

Attendu que la municipalité a reçu une facture pour des honoraires, au montant de 4 689,15 \$ taxes incluses couvrant la période du 8 août au 3 octobre 2011;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, appuyé par le conseiller, M. Bertrand Parenteau, et résolu de retenir le versement pour Me Jean-Frédéric Bleau, de la facture numéro 704 et de lui demander d'inscrire le temps alloué et le montant pour chaque item sur cette facture et sur celles à venir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2011-11-219)

9. Ville de Drummondville : Entente intermunicipale – contrôle biologique des mouches noires, facture au montant de 4 344,38 \$ pour l'année 2011

Attendu la résolution portant le numéro 2011-08-161 concernant l'entente avec la Ville de Drummondville sur le contrôle biologique des mouches noires pour 2011 à 2015;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par le conseiller, M. André Parenteau, et résolu d'autoriser le versement à la Ville de Drummondville, au montant de 4 344,38 \$, pour la facture numéro 2011-035438, pour le contrôle biologique des mouches noires, couvrant l'année 2011.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2011-11-220)

10. Les Entreprises Alain Bélanger et Fils : 2^e fauchage des abords des routes, facture au montant de 5 787,39 \$

Attendu la résolution portant le numéro 2011-04-032 autorisant les travaux de fauchage des abords des routes municipales pour l'année 2011;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Paul, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser le versement à la compagnie Les Entreprises Alain Bélanger et Fils Inc., au montant de 5 787,39 \$ taxes incluses, pour la facture numéro 873, pour les travaux de fauchage des abords des routes municipales.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2011-11-221)

11. Carrières PCM : Pierres concassées pour le 5^{ième} Rang, chemin du Golf et le chemin du Sanctuaire, factures au montant total de 7 552,98 \$

Attendu la résolution portant le numéro 2011-08-163 autorisant les travaux de rechargement sur les routes gravelées municipales;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu d'autoriser le versement à la compagnie Carrières PCM, au montant de 7 552,98 \$ taxes incluses, pour les factures numéros 51719 et 52202, pour les travaux de rechargement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2011-11-222) **12. Jean & Denis Morissette : Transport de pierres concassées sur les routes gravelées, facture au montant de 4 705,88 \$**

Attendu la résolution portant le numéro 2011-08-163 autorisant les travaux de rechargement sur les routes gravelées municipales;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Paul, appuyé par le conseiller, M. Bertrand Parenteau, et résolu d'autoriser le versement à la compagnie Jean & Denis Morissette, au montant de 4 705,88 \$ taxes incluses, pour la facture numéro 06762, pour les travaux de rechargement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2011-11-223) **13. Germain Blanchard Ltée : Travaux de nivelage sur les routes et rues gravelées, facture au montant de 1 036,72 \$**

Attendu que la municipalité a procédé à des travaux de nivelage sur le 5^{ième} Rang, chemin du Sanctuaire, chemin du Golf et les rues Marie-Ève, Lyne et Diane;

Attendu que la municipalité a confié, de gré à gré, ces travaux à la compagnie Germain Blanchard Ltée;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser le versement à la compagnie Germain Blanchard Ltée, au montant de 1 036,72 \$ taxes incluses, pour la facture numéro 8035, pour les travaux de nivelage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2011-11-224) **14. Municipalité de Saint-Germain : Entraide du Service incendie pour feu de cheminée, au 665, rue Carmelle**

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Paul, et résolu d'autoriser le versement à la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, au montant de 291,38 \$, pour la facture numéro 201133745, pour l'entraide du Service incendie pour un feu de cheminée à l'immeuble situé au 665, rue Carmelle, le 27 octobre 2011.

(2011-11-225) **15. Avis de motion : Projet de règlement numéro 442-11 en amendement au règlement de zonage numéro 382-05 concernant la hauteur d'une clôture, d'un mur et d'une haie**

Avis de motion est donné par le conseiller, M. Sylvain Paul, qu'à une prochaine séance du conseil, sera présenté pour adoption le projet de règlement numéro 442-11 en amendement au règlement de zonage numéro 382-05 concernant la hauteur d'une clôture, d'un mur et d'une haie. Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil dans le délai prescrit.

(2011-11-226) **16. Adoption : Projet de règlement numéro 442-11**

**EN AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 382-05
CONCERNANT LA HAUTEUR D'UNE CLÔTURE, D'UN MUR ET D'UNE HAIE**

Attendu que la municipalité a adopté le règlement de zonage portant le numéro 382-05;

Attendu que le conseil juge que les normes relatives aux clôtures, aux murs et aux haies doivent être modifiées;

Attendu que le conseil juge ces modifications conformes au bien de la communauté;

Attendu que les études et rencontres préparatoires ont été effectuées;

Attendu que ce projet d'amendement est conforme aux orientations du plan d'urbanisme;

Attendu qu'un avis de motion a été dûment donné par le conseiller, M. Sylvain Paul lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2011;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Bertrand Parenteau, et résolu à l'unanimité d'adopter le **projet** de règlement numéro **442-11** modifiant le règlement de zonage numéro 382-05 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

Article 1

Le préambule fait partie intégrante de ce règlement.

Article 2

Article 5.13.1 *Dispositions générales*, abroger l'item a) intitulé *Hauteur d'une clôture, d'un mur et d'une haie* et remplacé par le texte suivant :

a) Hauteur d'une clôture, d'un mur et d'une haie

- En cour avant située seulement sur la façade de la propriété portant le numéro civique, aucune clôture, mur de maçonnerie et haie n'est autorisé, à l'exception, de clôture non opaque ou de haie dont la hauteur n'excède pas un mètre vingt (1,20 m) sur les lignes latérales de la cour avant;
- Pour toutes les autres cours, les clôtures ne doivent pas excéder un mètre quatre-vingt (1,80 m) de hauteur pour le reste du terrain;
- Pour toutes les autres cours, les murs de maçonnerie ne doivent pas excéder un mètre vingt (1,20 m) de hauteur pour le reste du terrain.

Article 3

Le présent règlement d'amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la loi.

Réjean Rodier
Maire

Hélène Ruel
Secrétaire-trésorière

(2011-11-227)

17. Adoption : Règlement numéro 440-11 concernant le Code sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux

CONCERNANT LE CODE SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Attendu que la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham doit adopter un Code sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

Attendu que la municipalité désire favoriser une qualité de vie pour ses citoyens qui passe par l'intégrité, l'impartialité, la transparence et l'objectivité de son administration;

Attendu que la municipalité veut favoriser la franche communication, le travail en équipe, la collaboration, le respect réciproque et la promotion du bien-être de l'administration et des personnes y œuvrant;

Attendu que les valeurs énoncées dans la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* telles que l'intégrité, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect envers les autres membres, les employés de la municipalité et les citoyens, la loyauté envers la municipalité, la recherche de l'équité et l'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil doivent être respectées par chacun des membres du conseil;

Attendu qu'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance du 3 octobre 2011, par la conseillère, Mme Nancy Letendre et celle-ci a présenté un résumé du projet de règlement;

Attendu qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents, au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

Attendu que les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

En conséquence et pour ces motifs,

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Robert Boucher, et unanimement résolu que le règlement numéro **440-11** est et soit adopté et que le conseil ordonne et statue, par le présent **projet** de règlement, ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Les valeurs énoncées dans ce Code sur l'éthique et la déontologie doivent guider toute personne à qui il s'applique dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables.

Les règles prévues au présent Code sur l'éthique et la déontologie ont pour objectifs de prévenir, notamment :

1. Toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
2. Toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2)*;
3. Le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

ARTICLE 3

Tous les mots utilisés dans le présent Code sur l'éthique et la déontologie conservent leur sens usuel, sauf pour les expressions et les mots définis comme suit :

Avantage Comprend tout cadeau, don, faveur, récompense, service, commission, gratification, marque d'hospitalité, rémunération, rétribution, gain, indemnité, privilège, préférence, compensation, bénéfice, profit, avance, prêt, réduction, escompte, ou toute autre chose utile ou profitable de même nature ou toute promesse d'un tel avantage.

Intérêt personnel Intérêt de la personne concernée, qu'il soit direct ou indirect, pécuniaire ou non, réel, apparent ou potentiel. Il est distinct, sans nécessairement être exclusif, de celui du public en général ou peut être perçu comme tel par une personne raisonnablement informée. Est exclu de cette notion le cas où l'intérêt personnel consiste dans des rémunérations, des allocations, des remboursements de dépenses, des avantages sociaux ou d'autres conditions de travail rattachées aux fonctions de la personne concernée au sein de la municipalité ou de l'organisme municipal.

Intérêt des proches Intérêt du conjoint de la personne concernée, de ses enfants, de ses ascendants ou intérêt d'une société, compagnie, coopérative ou association avec laquelle elle entretient une relation d'affaires. Il peut être direct ou indirect, pécuniaire ou non, réel, apparent ou potentiel. Il est distinct, sans nécessairement être exclusif, de celui du public en général ou peut être perçu comme tel par une personne raisonnablement informée.

- Organisme municipal*
1. Un organisme que la loi déclare mandataire ou agent d'une municipalité.
 2. Un organisme dont le conseil est composé majoritairement de membres du conseil d'une municipalité.
 3. Un organisme dont le budget est adopté par la municipalité ou dont le financement est assuré pour plus de la moitié par celle-ci.
 4. Un conseil, une commission ou un comité formé par la municipalité chargé d'examiner et d'étudier une question qui lui est soumise par le conseil.
 5. Une entreprise, corporation, société ou association au sein de laquelle une personne est désignée ou recommandée par la municipalité pour y représenter son intérêt.

ARTICLE 4 - APPLICATION

Le présent code s'applique à tout membre du conseil de la municipalité.

ARTICLE 5 - CONFLITS D'INTÉRÊTS

Toute personne doit éviter de se placer, sciemment, dans une situation où elle est susceptible de devoir faire un choix entre, d'une part, son intérêt personnel ou celui de ses proches et, d'autre part, celui de la municipalité ou d'un organisme municipal.

Le cas échéant, elle doit rendre publiques ces situations et s'abstenir de participer aux discussions et aux délibérations qui portent sur celles-ci.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, il est interdit à toute personne d'agir, de tenter d'agir ou d'omettre d'agir de façon à favoriser, dans l'exercice de ses fonctions, ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

Il est également interdit à toute personne de se prévaloir de sa fonction pour influencer ou tenter d'influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels ou, d'une manière abusive, ceux de toute autre personne.

ARTICLE 6 - AVANTAGES

Il est interdit à toute personne :

- D'accepter, de recevoir, de susciter ou de solliciter tout avantage pour elle-même ou pour une autre personne en échange d'une prise de position sur une question dont le conseil ou un comité dont elle est membre peut être saisi;
- D'accepter tout avantage, quelle que soit sa valeur, qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité.

La personne qui reçoit tout avantage qui excède 200 \$ et qui n'est pas de nature purement privée ou visée par le paragraphe 2 du premier alinéa doit, dans les trente (30) jours de sa réception, produire une déclaration écrite au secrétaire-trésorier de la municipalité contenant une description adéquate de cet avantage, le nom du donateur, la date et les circonstances de sa réception.

ARTICLE 7 - DISCRÉTION ET CONFIDENTIALITÉ

Il est interdit à toute personne, tant pendant son mandat qu'après celui-ci, d'utiliser, de communiquer ou de tenter d'utiliser ou de communiquer des renseignements obtenus dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et qui ne sont généralement pas à la disposition du public pour favoriser ses intérêts personnels ou ceux de toute autre personne.

ARTICLE 8 - UTILISATION DES RESSOURCES DE LA MUNICIPALITÉ

Il est interdit à toute personne d'utiliser ou de permettre l'utilisation des ressources, des biens ou des services de la municipalité ou des organismes municipaux à des fins personnelles ou à des fins autres que les activités liées à l'exercice de ses fonctions sans condition préférentielle.

ARTICLE 9 - RESPECT DU PROCESSUS DÉCISIONNEL

Toute personne doit respecter les lois, les politiques et les normes (règlements et résolutions) de la municipalité relatives aux mécanismes de prise de décision.

ARTICLE 10 - OBLIGATION DE LOYAUTÉ APRÈS MANDAT

Toute personne doit agir avec loyauté envers la municipalité après la fin de son mandat dans le respect des dispositions de la loi. Il lui est interdit d'utiliser ou de divulguer des renseignements confidentiels dont elle a pris connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, il est interdit à toute personne, dans les 12 mois qui suivent la fin de son mandat, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte qu'elle-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre d'un conseil de la municipalité.

ARTICLE 11 - SANCTIONS

Conformément à l'article 31 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (2010, c.27)* : (extrait)

Un manquement au présent Code sur l'éthique et la déontologie visé par un membre du conseil de la municipalité peut entraîner des sanctions suivantes :

1. *la réprimande;*
2. *la remise à la municipalité, dans les 30 jours de la décision de la Commission municipale du Québec :*
 - a) *du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu ou de la valeur de ceux-ci;*
 - b) *de tout profit retiré en contravention d'une règle énoncée dans le code;*
 - c) *le remboursement de toute rémunération, allocation ou autre somme reçue, pour la période qu'a duré le manquement à une règle prévue au code, comme membre d'un conseil, d'un comité ou d'une commission de la municipalité ou d'un organisme;*
 - d) *la suspension du membre du conseil pour une période dont la durée ne peut excéder 90 jours, cette suspension ne pouvant avoir effet au-delà du jour où prend fin son mandat.*

Lorsqu'un membre d'un conseil est suspendu, il ne peut siéger à aucun conseil, comité ou commission de la municipalité ou, en sa qualité de membre d'un conseil de la municipalité, d'un autre organisme, ni recevoir une rémunération, une allocation ou toute autre somme de la municipalité ou d'un tel organisme.

ARTICLE 12 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Réjean Rodier
Maire

Hélène Ruel
Secrétaire-trésorière

(2011-11-228)

18. Inscription au poste des Mauvaises créances d'un montant de 6 730,65 \$

Attendu que la municipalité doit comptabiliser les mauvaises créances pour l'année 2011;

Attendu que plusieurs revenus ont été classés aux mauvais comptes en 2008 et 2009;

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. André Parenteau, et résolu d'autoriser la directrice générale à inscrire le montant de 6 730,65 \$ au poste 02-190-00-985 *Mauvaises créances* pour l'année 2011.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2011-11-229)

19. SerruPro : Changer les serrures des coffres-forts de la municipalité, au montant total de 296,21 \$

Attendu que la municipalité possède actuellement trois coffres-forts non fonctionnels;

Attendu que la municipalité a demandé à la compagnie Serrupro d'évaluer le coût pour changer les serrures et les remettre en fonction;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu d'autoriser la compagnie SerruPro à procéder à la remise en fonction des trois coffres-forts au montant de 296,21 \$ taxes incluses.

(2011-11-230)

20. Achat d'un camion pour la municipalité : Demande de soumissions sur invitation écrite

Ce point est reporté à une prochaine séance du conseil.

(2011-11-231)

21. Offre d'achat pour le terrain situé sur la rue Joseph, lot 86P, appartenant à la municipalité

Attendu que la municipalité a reçu une offre d'achat pour son terrain situé sur la rue Joseph, lot 86P;

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Paul, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu que la municipalité produise une annonce dans le journal l'Express pour offrir son terrain situé sur la rue Joseph à toute la population et de transmettre une lettre d'invitation aux propriétaires intéressés pour l'offre de vente dont les terrains sont contigus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2011-11-232)

22. Métivier urbanistes-conseil : Mandat à donner pour le Programme de mise en œuvre de l'approche intégrée et régionalisée du MRNF pour un plan directeur du parc du Sanctuaire

Attendu la résolution portant le numéro 2011-08-166 sur la participation de la municipalité au *Programme de mise en œuvre de l'approche intégrée et régionalisée* du ministère des Ressources Naturelles et de la Faune;

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, appuyé par le conseiller, M. Robert Boucher, et résolu de mandater M. Jacques Métivier, urbaniste-conseil, pour réaliser la première étape d'un plan directeur sur le programme du ministère des Ressources Naturelles et de la Faune. Ce mandat est donné **conditionnellement** à ce que la municipalité ne débourse aucun montant en honoraires ou autres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2011-11-233)

23. M.T.Q. : Subvention discrétionnaire - transmission des factures pour les travaux autorisés

Attendu que les travaux de rechargement sur le 5^{ième} Rang, chemin du Golf et le chemin du Sanctuaire ainsi que le rechargement des abords sur la partie nouvellement asphaltée de la route Chagnon, ont été effectués conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Paul, et résolu ce qui suit :

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les routes et rues énumérés ci-haut pour un montant subventionné de 16 000 \$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité.

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents requis pour la transmission du formulaire au ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2011-11-234)

24. Service incendie : Autorisation pour l'achat de douze gants de pompier et deux cagoules, au montant total de 1 082,29 \$

Attendu que le Service incendie demande l'autorisation pour l'achat de douze nouvelles paires de gants de marque *Dragon Fire UL-NFPA* avec poignet de Kevlar et deux cagoules en Normex longue *UL-NFPA*;

Attendu que la municipalité a reçu une proposition de la compagnie CMP Mayer Inc. pour un total de 950 \$ avant taxes pour ces vêtements;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau, appuyé par le conseiller, M. Robert Parenteau, et résolu d'autoriser seulement l'achat de deux cagoules auprès de la compagnie CMP Mayer Inc. L'achat des paires de gants est reporté au budget de 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2011-11-235)

25. M.G.N. Déneigement Inc. : Entente sur l'ajout de 2,5 kilomètres pour les travaux de déneigement 2011-2012

Attendu que la municipalité a reçu l'entente pour l'ajout de 2,5 kilomètres de M.G.N. Déneigement Inc.;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau, appuyé par le conseiller, M. Robert Boucher, et résolu d'accepter l'ajout de 2,5 kilomètres sur le contrat de déneigement de M.G.N. Déneigement Inc., au montant de 4 344,11 \$ taxes incluses et qui se détaille comme suit :

Rue Lyne	0,2 kilomètres (nouveau développement domiciliaire)
Rue Diane	0,2 kilomètres (nouveau développement domiciliaire)
Rue Marie-Ève	0,2 kilomètres (nouveau développement domiciliaire)
Chemin du Golf	1,7 kilomètres (du chemin du Sanctuaire jusqu'à la dernière résidence)

Le conseil demande à la compagnie d'inclure dans l'entente l'item suivant : Effectuer le déneigement en tournant dans la cour de l'immeuble situé au parc du Sanctuaire pour permettre aux autobus scolaires de se retourner pour reprendre leur chemin et ce, durant la saison hivernale.

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente avec la compagnie M.G.N. Déneigement Inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2011-11-236)

26. 2^{ième} Rang Nord : Autorisation pour l'ajout de pierres concassées recyclées sur la partie gravelée

Attendu que la municipalité désire ajouter de la pierre concassée sur la partie gravelée du 2^{ième} Rang, du côté Nord, pour permettre aux citoyens d'y circuler sans danger;

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Daniel Couchesne, appuyé par le conseiller, M. Bertrand Parenteau, et résolu d'autoriser, de gré à gré, la compagnie Jean et Denis Morissette à procéder à l'ajout de pierres concassées recyclées sur le 2^{ième} Rang Nord sur la partie gravelée, au montant de 800,83 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2011-11-237)

27. Terrain des loisirs : Autorisation pour l'achat de deux buts avec filets et ancrages pour la patinoire, au montant de 1 133,49 \$

Attendu que la municipalité a demandé, de gré à gré, un prix pour l'achat de deux buts avec filets et ancrages pour la patinoire auprès de la compagnie Sports-Inter;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Paul, et résolu d'autoriser l'achat de deux buts avec filets et ancrages pour la patinoire, au montant total de 1 133,49 \$ transport et taxes incluses.

Il est également résolu de produire une annonce dans le journal local *Entre Nous et Vous* pour vendre les anciens buts aux résidents intéressés. La parution du journal est prévue en décembre prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2011-11-238)

28. Terrain des loisirs : Autorisation pour l'achat huit bancs pour le Centre sportif, au montant total de 1 731,66 \$

Attendu que la municipalité désire procéder à l'achat de huit bancs pour le Centre sportif;

Attendu que la municipalité a demandé, de gré à gré, un prix auprès de la compagnie Cascades Inc.;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser l'achat de huit bancs avec dossier d'une longueur de six pieds avec trois pieds de soutien et d'accorder un budget de 2 000 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2011-11-239)

29. Patinoire municipale : Transport de criblure, pose d'un styrofoam et nivelage du terrain

Attendu que la municipalité doit ajouter de la criblure et niveler le terrain de la patinoire municipale;

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Paul, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu d'autoriser l'inspecteur municipal à commander deux voyages de criblure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2011-11-240)

30. Travaux d'agrandissement des salles de bain dans la salle municipale : dépôt du plan de Tes-Scier Réno-construction

Attendu que la municipalité désire rénover les salles de bain de la salle municipale;

Attendu que la municipalité a demandé, de gré à gré, un plan à la compagnie Tes-Scier Réno-construction;

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Bertrand Parenteau, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'accepter le plan numéro 1 de la compagnie Tes-Scier Réno-construction. Les travaux seront effectués au printemps 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2011-11-241)

31. Office municipal d'habitation : Versement de la contribution annuelle 2011, au montant de 1 619 \$

Attendu que la municipalité a reçu le budget approuvé en 2011 par l'Office municipal d'habitation;

Attendu que l'organisme présente un déficit au montant de 1 619 \$ pour l'année 2011;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Robert Boucher, appuyé par le conseiller, M. Daniel Courchesne, et résolu d'autoriser le versement à l'Office municipal d'habitation, au montant de 1 619 \$ représentant le déficit pour l'année 2011.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2011-11-242)

32. Fondation René-Verrier : Demande d'une contribution financière par l'achat d'un Poinsettias

Attendu que la Fondation René-Verrier demande une contribution financière à la municipalité;

Attendu la discussion des membres du conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau, appuyé par le conseiller, M. Robert Boucher, et résolu d'autoriser l'achat d'un Poinsettias de 8", auprès de la Fondation René-Verrier, au montant de 40 \$, à titre de contribution financière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2011-11-243)

33. Présentation et approbation des comptes à payer

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à cette séance du conseil la liste des comptes à payer, savoir :

DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT # 436-11 SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR

ADTEX Enr.	Site Web - Programmation & infographie	928,49 \$
Bell Mobilité	Cellulaire service incendie	42,72 \$
Connectel Solutions	Téléphone bureau	149,88 \$
Groupe AST mutuelle	Mutuelle de prévention - octobre 2011	71,21 \$
Hydro-Québec	Électricité pour les luminaires de rues (sept)	832,66 \$
Hydro-Québec	Électricité pour les luminaires de rues (octobre)	883,27 \$

John Meunier	Chlore pour analyses d'eau potable	91,41 \$
Le Réseau Mobilité	Paquettes du Service incendie - oct & nov 11	189,80 \$
Les Réseaux de l'Alliance	Internet pour bureau	99,40 \$
Serrupro Déziel Inc.	Clés pour barrières du 2e Rang	54,68 \$
Visa Desjardins	Achat de timbres et recommandés	139,08 \$
Total des dépenses autorisées:		3 482,60 \$

SALAIRES NETS PAYÉS EN OCTOBRE 2011

Élus municipaux	Rémunération & allocation - juillet, août & sept. 2011	7 138,15 \$
Employé cadre	Salaires pour le mois d'octobre 2011	2 243,14 \$
Employés	Salaires pour le mois d'octobre 2011	6 655,33 \$
		16 036,62 \$

DÉPENSES AUTORISÉES ET APPROUVÉES PAR RÉOLUTION PAR LE PRÉSENT CONSEIL

Office municipal d'habitation	Contribution financière pour 2011	1 619,00 \$
A.D.M.Q.	Inscription d.g. formation Web ADMQ, le 22 nov 11	79,75 \$
Carrières PCM	Pierres concassées sur routes gravelées	7 552,98 \$
Excavation J. Morissette	Transport de pierres concassées routes gravelées	4 705,88 \$
Germain Blanchard Ltée	Travaux nivelage rues et routes gravelées	1 036,72 \$
Jean-Paul Blanchard & Fils	Recyclage des matières résiduelles - 31 oct 11	1 002,54 \$
Les Entreprises Bélanger	2e fauchage des abords des routes municipales	5 787,39 \$
Mun. Saint-Germain	SSI feu de cheminée, 665, rue Carmelle, 27-10-11	291,38 \$
Régie intermunicipale	Cueillette et transport déchets - nov 11 (45,25 t.)	1 940,80 \$
Ville de Drummondville	Contrôle biologique mouches noires pour 2011	4 344,38 \$
		28 360,82 \$

DÉPENSES À APPROUVER PAR LE CONSEIL DU 7 NOVEMBRE 2011

Agence Revenu Canada	DAS pour le mois d'octobre 2011	950,91 \$
Courchesne, Marco	Réparer crevaison tracteur à pelouse	37,58 \$
Centre Camion Beaudoin	Batterie pour camion autopompe	204,96 \$
Concept Air Inc.	Peindre supports d'acier bunkers du SSI	438,61 \$
Contro Lectric Enr.	Réparer luminaire rue Lecavalier & rue Lyne	276,27 \$
Denis Labonté Usinage	Réparer jeux sur terrain loisirs - soudure	22,79 \$
Denis Labonté Usinage	Réparer entrée d'eau souder tuyau valve d'eau	22,79 \$
DMA Inc.	Pièces réparer ponceau - rue Marie-Ève	50,76 \$
Émondage Guy Thibeault	Enlever filets sur terrain des loisirs	427,21 \$
Étiquettes PME Inc.	505 copies journal <i>Entre Nous et Vous</i>	377,32 \$
Gaz Excel	Diesel pour camion autopompe - service incendie	61,01 \$
Gaz Excel	Diesel pour camion municipal	139,01 \$
Gestion USD Inc.	7 bacs à déchets et 10 bacs à récupération	1 429,30 \$
Hamel Propane	Propane pour le garage municipal	249,21 \$
Hydro-Québec	Installer & raccorder 3 luminaires rue Lyne	492,16 \$
Janco Électrique Ltée	Ampoules pour le Centre sportif	22,98 \$
Jean-Paul Blanchard & Fils	Transport matériaux secs 27 sept 11 #109828	34,18 \$
JuHoule Distribution	3 compteurs et 6 régulateurs	1 013,93 \$
Laboratoires SM	Analyses d'eau potable - Trihalométhanes	57,70 \$
Laboratoires SM	Analyses pour coliformes fécaux & totaux	107,09 \$
Lachapelle, Sylvain	Location de bureau - versement mensuel	166,67 \$
Lachapelle, Sylvain	170 km, traverse Sorel, bonbons et étui cellulaire	234,05 \$
Loisirs St-Majorique	Entente pour non-résidants	18 554,00 \$
Mégaburo Inc.	3 cartouches, 2 caisses papier, colle, surligneurs	405,18 \$
MRC de Drummond	3 mutations pour septembre 2011	9,00 \$
MRC de Drummond	Tri et traitement matières recyclables - 30 sept 11	399,90 \$
MRC de Drummond	Quote-part - novembre 2011	2 929,43 \$
MRC de Drummond	Élimination des déchets - 30 sept 2011 (45,25 t.)	2 852,84 \$
MRC de Drummond	Charges en évaluation - octobre 2011	561,68 \$
MRC de Drummond	Fichier des certificats	20,00 \$
MRC de Drummond	Charges en évaluation - septembre 2011	4 805,25 \$
Nadeau, Daniel	240 km formation opérateur - frais représentation	114,59 \$
Parent, Charles	Déloger 8 castors incluant 140 km	350,00 \$
Parent, Lise	Kilométrage sept et oct 2011	50,40 \$

Rona Régional Dr'ville	Ampoules pour le Centre sportif	119,58 \$
Rona Régional Dr'ville	Réparation patinoire	11,95 \$
Rona Régional Dr'ville	Boulons et écrous - couverts ponceaux	6,27 \$
Xérox	8 600 copies du 31 juillet au 27 octobre 2011	180,88 \$
Total des dépenses à approuver et autorisées par le conseil:		38 187,44 \$
GRAND TOTAL DES DÉPENSES AU 7 NOVEMBRE 2011:		86 067,48 \$

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau, appuyé par le conseiller, M. Sylvain Paul, et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la présente liste des comptes à payer au 7 novembre 2011 incluant les correctifs apportés et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, à en effectuer le paiement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

34. Varia

(2011-11-244)

34.a) Garderie Le Pommier Enchanté : Demande d'appui pour nouvelle installation subventionnée en service de garde

Attendu que la municipalité a reçu une demande d'appui de la Garderie Le Pommier Enchanté pour une nouvelle installation subventionnée en service de garde;

Attendu que le nouveau développement domiciliaire comprend plusieurs jeunes familles et que celui-ci est en croissance permanente;

Attendu qu'il y a un réel besoin de garderies subventionnées à proximité des nouvelles résidences et de l'école primaire de Saint-Majorique;

Attendu que beaucoup de familles résidentes sont en attente d'une place en garderie subventionnée;

Attendu que la municipalité de Saint-Majorique possède un taux de natalité très appréciable dans la MRC de Drummond;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à ce sujet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Paul, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'appuyer la demande de la Garderie Le Pommier Enchanté pour les raisons énumérées ci-haut.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2011-11-244)

34.b) F.Q.M. : Formation sur le Code d'éthique et de déontologie des élus, frais de déplacement du conseiller, M. Robert Boucher, au montant de 75,60 \$

Attendu que les élus municipaux doivent assister à la formation donnée par la Fédération Québécoise des Municipalités et ce, en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

Attendu la résolution portant le numéro 2011-06-081 concernant l'inscription des cinq conseillers et de la conseillère;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Sylvain Paul, appuyé par le conseiller, M. Bertrand Parenteau, et résolu d'autoriser le versement au conseiller, M. Robert Boucher, au montant de 75,60 \$, pour ses frais de déplacement, pour la formation donnée à Plessisville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

28. Correspondance

La correspondance est déposée à ce conseil. L'archivage s'effectue après une épuration selon la loi.

- M.A.M.R.O.T. : Deuxième versement final au montant de 9 802 \$ sur un total de 13 464 \$ de la subvention accordée sur le Programme de bonification des compensations tenant lieu de taxes (école primaire)
- M.T.Q. : Deuxième versement final au montant de 8 800 \$ sur un total de 45 700 \$ de la subvention accordée sur le Programme d'entretien du réseau routier local
- Lettres d'un citoyen : Ces correspondances concernent la sécurité du terrain de balle et suggestions pour l'organisation d'événements et d'activités au Centre sportif

29. Période de questions

Les personnes présentes sont invitées par M. le maire, Réjean Rodier, à poser leurs questions et celles-ci portent sur les items suivants :

Début de la période: 20h40

- Demande d'un conseiller pour que les lettres déposées par le citoyen soient plus lisibles
- Présences des conseillers à la rencontre avec Me Viviana Magazzu concernant un code d'éthique :
- Question posée au conseiller, M. Bertrand Parenteau, si celui-ci était présent à cette rencontre – réponse : non
- Question posée au conseiller, M. Robert Boucher, si celui-ci était présent à cette rencontre – réponse : non
- Question posée à la directrice générale : A-t-elle reçu une réponse de Me Magazzu – réponse : non, aucun appel ni courrier
- Obligation de la municipalité de récupérer les sommes actuelles ou futures pour la défense du conseiller, M. Sylvain Paul
- Informations demandées et correctif à apporter sur la liste des comptes à payer
- Participation à l'émission *La Petite séduction*
- Location du terrain de balle et activités – demande qu'une clause favorise l'inscription d'un résidant avant les non-résidants
- Aucune résolution pour le travail au parc du Sanctuaire – coupe de bois, aucun bénévoles
- Rapport des comités et demande d'une rencontre avec le maire, la directrice générale et les conseillers pour l'organisation d'activités ou d'événements

Fin de la période : 20h58

30. Levée de l'assemblée

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés.

Il est proposé par le conseiller, M. André Parenteau de lever l'assemblée à **20 heures et 59 minutes**.

Réjean Rodier
Maire

Hélène Ruel
Secrétaire-trésorière

Le maire, M. Réjean Rodier, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Hélène Ruel
Secrétaire-trésorière